



**Gilles ROYER**

Audit, Conseil, Expertise

*Expert Comptable  
Commissaire aux Comptes  
Diplômé de l'ESC de Montpellier*

**MISSION LOCALE DU ROMORANTINAIS**

19, Rue de la Pierre  
41 200 – ROMORANTIN LANTHENAY

\*\*\*\_\*\*\*

Exercice du 1<sup>er</sup> Janvier 2009 au 31 décembre 2009

**Rapport du Commissaire aux Comptes**  
**Sur les comptes annuels**

**Cabinet Gilles ROYER - Bat 45 Rue Albert Einstein –ZA Esprit 1 - 18000 BOURGES - SIRET : 479 765 430 00034**

Tél : 02 48 70 47 60 - Fax : 09.62.21.58.10 - Port. : 06.88.24.45.59 - e-mail : cabinet-gilles.royer@orange.fr

Inscrit au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables de la Région d'Orléans-  
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Bourges

## **ASSOCIATION MISSION LOCALE DU ROMORANTINAIS**

Siège social : 19, Rue de la Pierre  
41 200 ROMORANTIN LANTHENAY

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association MISSION LOCALE DU ROMORANTINAIS, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- La justification de nos appréciations ;
- Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **1. Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans l'annexe au paragraphe « 8 - Changement de méthode comptable » :

Les provisions pour « fonds de roulement » antérieurement dotées et ne respectant plus le règlement comptable sur les passifs ont fait l'objet d'un reclassement à l'ouverture de l'exercice en fonds associatifs au compte « report à nouveau » pour un montant de 36300€. A compter de l'exercice 2009, ces provisions restent uniquement comptabilisées dans les comptes administratifs sous contrôle des tiers financeurs.

## 2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

### Règles et principes comptables :

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Association, nous avons vérifié le caractère approprié des règles et principes comptables suivis, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et des informations fournies dans l'Annexe des comptes, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

### Estimations comptables :

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par l'Association décrites dans l'annexe concernant la détermination des provisions pour risques, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes.

### Conclusion

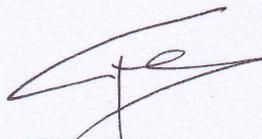
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## 3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Bourges, le 15 Avril 2010



Gilles Royer

*Commissaire aux comptes*

*Inscrit près de la Cour d'Appel de Bourges*

MISSION LOCALE DU ROMORANTINAIS

19 Rue de la pierre  
41200 ROMORANTIN

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2009

2 avril 2010

SOMMAIRE

BILAN

COMPTE DE RESULTAT

ANNEXE

-----

# MISSION LOCALE DU ROMORANTINAIS

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2009

## BILAN ACTIF

|                                    | 31/12/2009 |           |        | 31/12/2008 |
|------------------------------------|------------|-----------|--------|------------|
|                                    | brut       | amortiss. | net    | net        |
| <b><u>ACTIF IMMOBILISE</u></b>     |            |           |        |            |
| <b>Immobilisations corporelles</b> |            |           |        |            |
| Autres immobilisations corporelles | 79567      | 65652     | 13915  | 18294      |
| <b>Immobilisations financières</b> |            |           |        |            |
| Autres immobilisations financières | 610        |           | 610    | 610        |
|                                    | 80177      | 65652     | 14524  | 18904      |
| <b><u>ACTIF CIRCULANT</u></b>      |            |           |        |            |
| <b>Créances</b>                    |            |           |        |            |
| Autres créances                    | 99282      |           | 99282  | 75914      |
| <b>Disponibilités</b>              |            |           |        |            |
| Charges constatées d'avance        | 62000      |           | 62000  | 42680      |
|                                    | 161282     |           | 161282 | 119612     |
| <b>TOTAL GENERAL</b>               | 241459     | 65652     | 175806 | 138516     |

CABINET GILLES ROYER  
ZA ESP. 1 - RUE A. EINSTEIN  
18000 BOURGES 0248704780  
SIRET 479 765 438 00034

## BILAN PASSIF

### FONDS PROPRES

|   |       |       |
|---|-------|-------|
| Fonds associatifs sans droit de reprise | 22691 | 22407 |
| Report à nouveau                        | 36300 |       |
| Excédent de l'exercice                  | 10708 | 283   |
| Subventions d'investissement            | 3766  | 10132 |
|   | 73465 | 32823 |

### PROVISIONS

|                                    |       |       |
|------------------------------------|-------|-------|
| Provisions pour risques et charges | 38171 | 65000 |
|------------------------------------|-------|-------|

### DETTES

|   |       |       |
|---|-------|-------|
| Emprunts et dettes auprès des ets de crédit | 19281 | 2261  |
| Fournisseurs et comptes rattachés           | 4684  | 2500  |
| Dettes fiscales et sociales                 | 35706 | 35932 |
| Produits constatés d'avance                 | 4500  |       |
|   | 64171 | 40693 |

|               |        |        |
|---------------|--------|--------|
| TOTAL GENERAL | 175806 | 138516 |
|---------------|--------|--------|

## COMPTE DE RESULTAT

|   | 31/12/2009   | 31/12/2008 |
|---|--------------|------------|
| <b><u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u></b>                     |              |            |
| Subventions d'exploitation                                | 467178       | 450895     |
| Reprises surprovisions et transfert de charges            | 11977        | 26464      |
|   | 479155       | 477359     |
| <b><u>CHARGES D'EXPLOITATION</u></b>                      |              |            |
| Autres achats et charges externes                         | 86770        | 76715      |
| Impôts , taxes et versements assimilés                    | 25026        | 25022      |
| Salaires et traitements                                   | 255327       | 253190     |
| Charges sociales  | 92247        | 89847      |
| Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions |              |            |
| - sur immobilisations : dotations aux amortissements      | 7323         | 7663       |
| - pour risques et charges : dotations aux provisions      | 5000         | 10000      |
|   | 471693       | 462438     |
| RESULTAT D'EXPLOITATION                                   | 7462         | 14921      |
| <b><u>PRODUITS FINANCIERS</u></b>                         |              |            |
|   | 1350         | 2680       |
| RESULTAT FINANCIER  | 1350         | 2680       |
| RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS                             | 8812         | 17601      |
| <b><u>PRODUITS EXCEPTIONNELS</u></b>                      |              |            |
| Sur opérations en capital                                 | 6366         | 5066       |
|   | 6366         | 5066       |
| <b><u>CHARGES EXCEPTIONNELLES</u></b>                     |              |            |
| Sur opérations de gestion                                 | 4470         | 22384      |
|   | 4470         | 22384      |
| RESULTAT EXCEPTIONNEL                                     | 1896         | -17318     |
| <b>EXCEDENT</b>   | <b>10708</b> | <b>283</b> |

# MISSION LOCALE DU ROMORANTINAIS

Annexe aux comptes annuels  
de l'exercice clos le 31 décembre 2009

Montants exprimés en Euros

GABINET GILLES ROYER  
ZA ESP. 1 - RUE A. EINSTEIN  
13000 BOURGES 02 48 70 47 60  
SIRET 479 765 430 00034

## TABLE DES MATIERES

- 1 Règles et méthodes comptables
- 2 Compléments d'informations relatifs au bilan et au compte de résultat
- 3 Autres éléments significatifs
- 4 Engagement en matière de pensions et retraite
- 5 Etat des provisions
- 6 Fonds propres
- 7 Tableau passage des comptes annuels aux comptes administratifs
- 8 Changement de méthode comptable

Jean-François CROZON – expert comptable

## ANNEXE

### 1 – REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des règlements du Comité de Réglementation Comptable (CRC).

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement n° 99-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement n° 99-01.

#### Immobilisations

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

L'amortissement a été calculé sur la durée normale d'utilisation des biens, soit sur le mode linéaire, soit sur le mode dégressif :

- agencements : 10 ans
- matériel de bureau : 3 à 5 ans
- mobilier de bureau : 10 ans

#### Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### 2 – COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Echéance des créances et des dettes : la totalité à moins d'un an

### 3 – AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

Une subvention à recevoir au 31 décembre 2008 du FSE de 34 016 € n'a pas été encaissée au cours de l'exercice 2009, elle est donc maintenue à l'actif au compte Subventions à recevoir

Jean-François CROZON - expert comptable

#### 4 - ENGAGEMENT EN MATIERE DE PENSIONS ET RETRAITES

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. L'engagement fait l'objet d'une provision pour risque qui s'élève à 17 000 €

#### 5 - ETAT DES PROVISIONS

|  | Montant<br>début<br>d'exercice | Augmentations | Diminutions | Montant fin<br>d'exercice |
|--|--------------------------------|---------------|-------------|---------------------------|
| Provision pour déménagement                          | 3 000                          |               |             | 3 000                     |
| Provision pour engagement<br>retraite                | 13 700                         | 3 300         |             | 17 000                    |
| Provision pour investissements<br>suite déménagement | 2 000                          | 3 000         |             | 5 000                     |
| Provision pour fonds de<br>roulement                 | 36 300                         |               | 36 300      |                           |
| Provision communication Mission<br>Locale            | 10 000                         | 2 000         |             | 12 000                    |
| Provision F I P J                                    |                                | 1 170         |             | 1 170                     |
|  | 65 000                         | 9 470         | 36 300      | 38 171                    |

Jean-François CROZON - expert comptable

## 6 - FONDS PROPRES

|   | Montant début<br>d'exercice | Augmentation | Diminution | Montant fin<br>d'exercice |
|---|-----------------------------|--------------|------------|---------------------------|
| Fonds associatifs<br>sans droit de<br>reprise | 22 407                      | 36 583       |            | 58 991                    |

### Variation du poste fonds associatifs :

|   |        |
|---|--------|
| - affectation de l'excédent de l'exercice précédent   | 283    |
| - pour solde de la provision pour fonds de roulement<br>au 31 décembre 2008,<br>ce mouvement sera proposé à l'ordre du jour de la prochaine<br>assemblée générale | 36 300 |

## 7 - TABLEAU PASSAGE DES COMPTES ANNUELS AUX COMPTES ADMINISTRATIFS

|                                    |          |              |
|------------------------------------|----------|--------------|
| Comptes annuels                    | excédent | 10 708       |
| Comptes administratifs             | excédent | <u>3 708</u> |
| Provisions pour fonds de roulement |          | 7 000        |

## 8 - CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE

Les provisions pour « fonds de roulement » existant à l'ouverture de l'exercice et ne respectant plus le règlement comptable CRC 2000-06 sur les passifs font l'objet, à titre dérogatoire, d'un reclassement en fonds associatifs au compte « report à nouveau » pour un montant de 36 300 €.

A compter de l'exercice 2009, les provisions pour fonds de roulement qui restent comptabilisées dans les comptes administratifs sous contrôle des tiers financeurs font l'objet d'un retraitement dans les comptes annuels de l'association avec établissement d'un tableau de passage des comptes administratifs aux comptes annuels.